

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 22 MARS 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, MESSMER, WALTER, Mme HITTNER, MM. BABILON,
WEISBECKER, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés respectivement par MM.
RAUSCHER, A. HELMER, BRUCKER, VOGEL, DUBOIS, Mme RICHTER, M. FEIG.
MM. MEYER-KUHN, HERRLE, J. L. BERTRAND, Cl. KLIPFEL, KNOERY, (excusés),
MM. WEISHAAR, E. HELMER, STEINER.

DEL. N° 41/2004

**OBJET : BUDGET « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER »
EXERCICE 2004**

- VU l'avis de la commission « finances » du 8 mars 2004 et du 15 mars 2004,
- ENTENDU l'exposé du président présentant le budget primitif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » de l'exercice 2004,

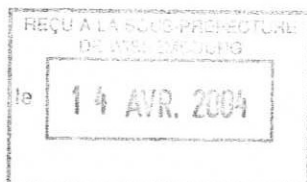
le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- les crédits d'un montant de 3 340 663,93 €
en dépenses et recettes de fonctionnement
- les crédits d'un montant de 1 961 104,53 €
en dépenses et recettes d'investissement

au titre du budget primitif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » 2004.

Le président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 06 avril 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A stylized handwritten signature in black ink.